

Province du Luxembourg  
Arrondissement de Virton  
Ville de Florenville

Administration communale  
Rue du Château 5, 6820 Florenville  
Tél . (061) 32.51.50

Aménagement de la Place Albert 1er dans le cadre de la Phase IIIB de  
Florenville du 22.04 au 15.05.2024

La Bourgmestre,

Vu la Loi relative à la Police de la circulation routière ;

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Vu l'arrêté ministériel fixant les dimensions minimales et les conditions particulières de placement de la signalisation routière ;

Vu la circulation ministérielle relative aux règlements complémentaires et au placement de la signalisation routière ;

Vu le règlement général sur la Police de la circulation routière ;

Considérant la demande de la SA Entreprises COLLEAUX, représentée par Monsieur Benjamin COLLEAUX Ancien Chemin de Wellon, 34 - 6929 Haut-Fays, sollicitant l'autorisation de placer la signalisation routière , en vue d'effectuer des travaux de rénovation du centre de Florenville, dans le cadre de la phase IIIB de Florenville, à partir du lundi 22 avril jusqu'au mercredi 15 mai 2024 inclus;

Cet arrêté suspend l'arrêté pris en date du 25 mars 2024;

**ARRETE :**

Article 1er :

**Du lundi 22 avril 2024 au mercredi 15 mai 2024 inclus:**

La circulation, l'arrêt et le stationnement de tous véhicules (excepté véhicule de l'entreprise) seront interdits sur toute la surface de la Place Albert 1er, y compris la portion de voirie longeant celle-ci, depuis le bâtiment n°15 (côté Zeeman) jusqu'à son intersection avec la rue de la Station:

La circulation, dans les deux sens, de tous véhicules, sera rétablie sur la portion de voirie longeant la Place Albert 1er, depuis le bâtiment n°18 (banque CBC) jusqu'au bâtiment n°23 (Pita Antalya);

La circulation, dans les deux sens, de tous véhicules, sera rétablie à la Rue Sainte-Anne, depuis son intersection avec la Rue de l'Eglise et la Rue de la Station;

**Le lundi 22 avril 2024:**

La circulation de tous véhicules se fera de façon alternée devant les bâtiments n°16 et 18 (PX Informatique et CBC);

Des signaux :

- A51 (danger général qui nécessite l'attention de l'utilisateur de la route)
- A31 et F47 (début et fin des travaux)
- C43 (limitation de vitesse)
- F41 (panneaux additionnel "déviation")
- C3 (Accès interdit, dans les deux sens, à tout conducteur)
- A7 (Rétrécissement de la chaussée)
- C31 (interdiction de tourner dans le sens indiqué par la flèche)
- D1 (Obligation de suivre la direction indiquée par la flèche)
- B19 et B21 (circulation alternée)

Article 2e :

La société veillera au placement de la signalisation prévue par l'A.M. du 07 mai 1999 pour les chantiers réputée de 3ème catégorie gênant fortement la circulation;

Les signaux seront placés dans les conditions définies par la circulation générale sur la signalisation routière du Ministère des Travaux Publics – Administration des Routes;

Les signaux seront placés conformément aux prescriptions des A.M. du 07 mai 1999;

La signalisation qui, en raison de l'évolution des travaux ou de leur interruption n'est plus justifiée, devra être enlevée ou efficacement masquée – N.B. : Après chaque carrefour, ne pas oublier la répétition des panneaux qui doivent l'être;

A partir du 16 mai 2024, l'Arrêté pris le 25 mars 2024 sera de nouveau d'application.

Fait à Florenville, le 19 avril 2024.

**La Bourgmestre,**



**Caroline GODFRIN**